



ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS PAR EXCELLENCE

AVIS DE CONTRIBUTION

On trouvera dans une autre page du "Bulletin," le détail des appels ci-dessous, lesquels sont dus et payables au trésorier du bureau principal ou de la succursale, où chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière du mois d'octobre courant.

Pour le bureau principal, la dernière assemblée mensuelle a lieu le 29 octobre courant, à huit heures du soir.

Les sociétaires inscrits au bureau principal et qui résident dans une localité où est établi un bureau de perception, doivent verser, le ou avant, le jour ci-dessus, indiqué le versement des appels ci-dessous au percepteur pour cette localité.

Contribution pour décès de sociétaires, appel No 30.....	\$ 1 40
Contribution mensuelle.....	0 10
Total.....	\$1 50

AVIS

A partir du présent numéro nous incluons dans le total des contributions à payer pour chaque mois la contribution mensuelle. Ceci est fait pour éviter toute erreur au malentendu surtout de la part des nouveaux membres.

QUI A DROIT AUX SECOURS

Pour avoir droit aux secours pendant le mois courant, il ne faut rien devoir à la Société et il faut d' plus que toutes les contributions du mois précédent aient été payées, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière du mois dernier.

Celui qui est malade doit faire sa demande de secours d'après la formule "R" qui se trouve dans une autre colonne du "Bulletin" et l'adresser au président, au bureau de la Société où il est enregistré, en ayant le soin de l'accompagner du certificat de son médecin, selon la formule "S" qui se trouve dans une autre colonne du "Bulletin".

LES DÉCÈS

Depuis le premier avril dernier, notre Société n'a pas perdu moins de douze de ses membres par suite de décès. Les contributions en ont été augmentées d'autant, et déjà nous avons prélevés huit réclamations sur les douze.

Dans l'intérêt de la Société, le bureau de direction a cru devoir faire les prélèvements avec le plus de célérité possible et démontrer par là que tous les membres ont à cœur de rencontrer leurs obligations.